

# NOTICE ELECTIONS INTERNES 2021

(Adressée aux électeurs par l'intermédiaire d'un courrier)

Les **12 et 14 avril 2021**, vous allez procéder à la désignation de vos instances locales des Républicains.

Lors de ce scrutin, vous élirez :

- Le/la Président(e) de Fédération
- Le/la Délégué(e) de Circonscription
- Les Délégués de la Fédération au Conseil National
- Les membres du Comité de Circonscription
- Les membres représentant les nouveaux adhérents au Comité de Circonscription

## CONDITION POUR PARTICIPER AU VOTE

- › Être à jour de sa cotisation au **31 décembre 2020 ou au 12 mars 2021**
- › **Si vous n'êtes pas à jour de votre cotisation, vous pouvez :**
  - adresser votre bulletin accompagné de votre chèque au Siège National des Républicains par courrier postal **au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2021 (le cachet de la poste faisant foi)** ou le déposer au plus tard **le 12 mars 2021 à 18h** au Siège National ;
  - renouveler par internet sur le site des Républicains **au plus tard le 12 mars 2021 à minuit.**

## CONDITIONS POUR ÊTRE CANDIDAT

- › Être à jour de sa cotisation d'adhérent au **31 décembre 2020 ou au 12 mars 2021** et, le cas échéant, de sa cotisation d'élu 2020 au plus tard le **1<sup>er</sup> mars 2021.**
- › Faire parvenir sa candidature, par courrier (à l'aide du bulletin joint) ou email, au Secrétaire départemental ou, le cas échéant, au référent départemental, de votre Fédération avant le **24 mars 2021 à 16h00** (cf. coordonnées de votre Fédération ci-après et sur le site internet des Républicains).
- › Pour les candidats à l'élection du Président de la Fédération, la déclaration de candidature devra être accompagnée des parrainages nécessaires (cf. encadré ci-dessous).

## DATES ET HEURES IMPORTANTES

### 1<sup>ER</sup> MARS 2021

Date limite d'envoi au Siège National des Républicains de votre bulletin d'adhésion ou de renouvellement accompagné de votre chèque (cachet de la poste faisant foi).

### 12 MARS 2021

- **À 18h** : date limite pour déposer au Siège national des adhésions papier ;
- **À minuit** : Date limite pour adhérer ou renouveler en ligne sur : (<https://republicains.fr/elections-internes-avril-2021/>) ;
- Clôture de la liste électorale.

### 24 MARS 2021 (16H00)

Date limite de réception des candidatures par les Fédérations accompagnées, pour l'élection du Président de la Fédération, des parrainages nécessaires.

### DU 29 MARS 2021 AU 10 AVRIL À MINUIT

Campagne électorale du premier tour.

### 12 AVRIL 2021

- Scrutin dans chaque Fédération, sur une journée.
- *En cas d'éventuel second tour pour l'élection du Président(e) de la Fédération et/ou des Délégués de Circonscription, celui-ci se tiendra le 14 avril 2021.*

## ELECTION DU PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION - PARRAINAGES :

Selon l'article 11.2 du Règlement intérieur, « *chaque déclaration de candidature est accompagnée de la présentation d'au moins 5 % d'adhérents à jour de cotisation, répartis sur au moins la moitié des circonscriptions de la Fédération* ».

- › à Si vous êtes candidat, votre candidature doit être déposée à la Fédération au plus tard le **24 mars 2021** à 16h00 accompagnée des formulaires de parrainage.
- › à Les candidats peuvent, s'ils le souhaitent, informer leur Secrétaire départemental ou, le cas échéant, le référent départemental, de leur candidature par courrier postal ou e-mail en précisant notamment l'adresse à laquelle doivent leur être adressés les parrainages des adhérents. Sauf avis contraire du candidat, les nom, prénom et adresse qu'il aura communiqués au Secrétaire départemental seront mis en ligne sur le site national des Républicains <https://republicains.fr/elections-internes-avril-2021/> (page dédiée aux élections internes).
- › à Si vous souhaitez parrainer un(e) candidat(e), vous pourrez télécharger **dès le 10 février 2021** le formulaire de parrainage sur le site Internet des Républicains ou auprès de votre Secrétaire départemental ou, le cas échéant, de votre référent départemental.